



Projet Eau et Assainissement de Guinée (PEAG)

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

POUR LE RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE DES OPERATIONS DU PEAG
(CONSULTANT INDIVIDUEL)

AMI N° 06/MAHH/PEAG/2026

Secteur : Hydraulique
Date de début : 04 février 2026
Date de fin : 24 février 2026

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Guinée est un pays riche en eau, doté de 1 165 rivières et fleuves répartis sur 23 bassins versants, dont 14 sont partagés avec ses pays voisins, y compris les fleuves Niger, Sénégal et Gambie. A cet effet, la Guinée est membre des autorités régionales de bassins fluviaux, dont l'Autorité du Bassin du Niger, l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve (OMVG). Pour tirer pleine profit de sa position stratégique afin de mobiliser ses ressources en eau de surface pour de multiples usages, la Guinée cherche à renforcer sa capacité à participer à ces plateformes transfrontalières.

Le pays dispose également d'importantes ressources en eaux souterraines (estimées à 13 000 milliards de m³)¹, très mal connues du fait de sa faible capacité institutionnelle pour surveiller et exploiter les eaux souterraines de manière durable. Malgré la réalisation de certaines études de modélisation des eaux souterraines, la prolifération des forages dans les grandes zones urbaines et leur impact potentiel sur les ressources en eau sont peu compris.

Le secteur de l'hydraulique urbaine en Guinée est confronté à des contraintes chroniques qui perpétuent le déficit d'accès à l'eau potable et entraînent une détérioration significative de la qualité du service. Ceci est le cas dans toutes les villes actuellement desservies par la Société des Eaux de Guinée (SEG). Le manque d'investissements majeurs depuis près de deux décennies contribue en partie à cette situation. Les installations et réseaux d'hydraulique urbaine ne desservent actuellement qu'une partie des populations des centres-villes, alors que les agglomérations urbaines se sont fortement étendues et peuplées. Ainsi, à ce jour, le taux d'accès global en zone urbaine sous la responsabilité de la SEG est d'environ 22% et ce avec une desserte par intermittente (délestage). Cette situation est loin de l'objectif de 75,6% du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES 2016-2020). S'agissant du Grand Conakry, la desserte est de plus en plus perturbée depuis 2001 à cause du déficit croissant entre la production et la demande en eau, et du très fort taux de fuites d'eau dans les réseaux.

Le secteur de l'eau est sous la tutelle du ministère de l'Assainissement, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (MAHH), qui définit la politique relative aux ressources en eau et à l'approvisionnement en eau. Le MAHH est composé de plusieurs départements clés, dont la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) qui est responsable du suivi des ressources en eau. Le Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE) est responsable de la production d'eau pour le milieu rural, tandis que la Société des Eaux de Guinée (SEG) est une compagnie nationale chargée de fournir des services d'eau en zones urbaines.

Les infrastructures d'assainissement existantes exigent de gros investissements si l'on veut assurer des services adéquats à la population. En Guinée, le système de traitement des eaux est constitué d'un réseau d'égouts non fonctionnel et très peu développé dans quelques quartiers de la capitale Conakry et d'un système d'assainissement autonome dégradé, composé de latrines familiales et de fosses septiques, qui nécessitent des améliorations et la construction de stations de traitement des boues de vidange. Les aspects institutionnels et organisationnels, législatifs et réglementaires, techniques, socioéconomiques, sanitaires et environnementaux de l'assainissement urbain en Guinée appellent à la mise en place de réformes appropriées pour bien définir un cadre institutionnel du sous-secteur qui permettra de clarifier le rôle et les missions des acteurs. En plus, le Gouvernement s'est fixé pour objectif d'éliminer la défécation à l'air libre à l'échelle nationale à l'horizon 2020 et de fournir un paquet minimum de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) à 100 pour cent de la population à l'horizon 2030, ces objectifs sont loin d'être atteints malgré les efforts déployés en ces dernières années.

D'importantes réformes sont nécessaires pour pouvoir relever le défi de fournir un accès universel à l'eau et à l'assainissement à l'horizon 2030 et au-delà. Une première génération de réformes dans le secteur de l'eau a été réalisée entre 1989 et 1999 et avait conduit à la mise en place d'un contrat de gestion entre la SONEG (gestion du patrimoine, des investissements et des services de la dette) et la SEEG (opérateur en charge de l'exploitation et de la maintenance des services d'eau, de la facturation et de la relation clientèle). Cependant, après quelques bons résultats, les négociations pour le renouvellement du contrat de la SEEG n'ont pas abouti pour multiples raisons. Depuis 2001, le secteur de l'eau en milieu urbain est géré par la Société des Eaux de Guinée (SEG).

Pour apporter des solutions aux défis cités ci-dessus, le Gouvernement de la République de Guinée a sollicité les partenaires techniques et financiers notamment la Banque Mondiale pour mobiliser le financement requis pour la réalisation des travaux des trois phases du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Grand Conakry à l'horizon 2040 afin d'une part de résorber le déficit en eau potable de Conakry persistant depuis 2001 et d'autre part de couvrir les besoins en eau jusqu'en 2040.

La Banque Mondiale a longtemps soutenu le secteur de l'hydraulique urbaine en Guinée y compris par le récent « Projet Urbain Eau de Guinée » (PUEG), financé depuis 2017 par un don de 30 millions de dollars.

Compte tenu de l'urgence ci-dessus signalée et des enseignements tirés du projet PUEG, la Banque Mondiale a prévu une contribution de 200 millions de dollars, correspondant à environ un tiers, du montant nécessaire au financement de la Tranche 1 du Schéma Directeur sous réserve de mobilisation confirmée d'autres fonds pour compléter le montage financier de cette tranche.

Plusieurs autres partenaires au développement ont répondu favorablement à l'appel de financement lancé par les autorités guinéennes lors du Forum de l'Eau qui s'est tenu à Conakry en mai 2023 en annonçant leurs intentions de contribuer à la mise en œuvre du Schéma Directeur.

2. OBJECTIF DE LA MISSION

Pour une meilleure gestion technique et de suivi des opérations du PEAG, le Gouvernement Guinéen, en accord avec la Banque mondiale, se propose d'utiliser une partie des ressources du projet pour le recrutement d'un(e) Responsable des Opérations pour le compte l'Unité de Coordination du Projet.

Les présents termes de référence (TDR) situent le mandat et le profil requis pour le poste du Responsable des Opérations du PEAG.

3. NATURE ET ETENDUE DES PRESTATIONS

Sous la supervision du Coordonnateur, le Responsable des Opérations aura pour tâches de :

- ✓ Assurer la qualité de toutes les activités du projet, notamment en vérifiant leurs conformités avec les documents de référence tels que: les accords de financement; le manuel d'exécution; les plans d'actions établis lors de missions avec les bailleurs et les agences d'exécution etc;

- ✓ Contribuer à l'élaboration et à la mise à jour du plan de passation des marchés ;
- ✓ Contribuer à l'élaboration des Plans de Travail Budgétisé Annuels (PTBA) en préparant les éléments justificatifs des prévisions budgétaires au plan opérationnel et suivre l'exécution du budget retenu et assurer la conformité des activités du projet avec le PTBA ;
- ✓ Collecter des données et renseignements nécessaires et élaborer les Termes de références et demandes de propositions pour le recrutement des consultants ;
- ✓ Appuyer les agences d'exécution dans l'élaboration des dossiers d'appel d'offres des fournitures et/ ou des travaux pour la sélection des fournisseurs et des entreprises chargés de la réalisation des prestations de fournitures et des travaux ;
- ✓ Participer à l'analyse des offres et aux négociations des contrats ;
- ✓ Assurer la préparation, le suivi de la réalisation et la validation des études techniques (préparation de TdRs, examen et validation des rapports des Consultants ayant en charge les études relatives aux infrastructures et équipements à réaliser engagées en rapport avec le Maître d'Ouvrage et éventuellement les autres partenaires ainsi que des travaux et en assurer la gestion technico-financière ;
- ✓ Assurer la supervision et le suivi des Missions de contrôle des travaux, et assurer la bonne qualité des rapports et des données soumis par la mission de contrôle et les entreprises ;
- ✓ Suivre et faire mettre à jour les plannings des études et travaux en vue du respect des délais contractuels ;
- ✓ Participer aux réunions mensuelles avec les Missions de contrôle et les entreprises et communiquer les enjeux principaux à l'ensemble des acteurs concernés (MAHH, SEG, bailleurs de fonds etc) ;
- ✓ Proposer des modifications à apporter aux études ou aux travaux afin d'assurer une meilleure fonctionnalité du projet sur propositions des Missions de contrôle et approuver les avenants correspondants ;
- ✓ Traiter les correspondances échangées avec les bailleurs de fonds, les Consultants et les entreprises ;
- ✓ ;
- ✓ Examiner les demandes de changement des experts du cabinet de Consultants ou du personnel de l'encadrement de l'entreprise ;
- ✓ Vérifier la conformité des prestations des bureaux d'études et des entreprises avec les TDRs et les plans techniques et valider leurs prestations après cette vérification ;
- ✓ Approuver les factures de prestations exécutées par les bureaux d'études et les entreprises en consultation avec le Responsable Administratif et Financier et le Coordinateur du PEAG ;
- ✓ Participer à la réception des équipements et ouvrages du projet et vérifier leur conformité aux spécifications des marchés ;
- ✓ Evaluer les besoins en matière de renforcement des capacités de la coordination du projet ;
- ✓ Rendre régulièrement compte à la Coordination, y compris le Comité de pilotage, du projet du déroulement des activités et requérir les quitus ;
- ✓ Contribuer aux rapports mensuels sur l'état d'avancement du projet ;
- ✓ Elaborer et mettre à jour une feuille de route globale de mise en œuvre du projet en collaboration avec le spécialiste de suivi évaluation ;
- ✓ Assurer l'intérim du Coordinateur en cas d'empêchement.
- ✓ Effectuer des missions ponctuelles de courte durée sur les différents sites des travaux (Conakry et périphéries) afin de procéder au suivi de l'exécution physique des travaux, assister aux réunions de chantier et à la réception des ouvrages,
- ✓ Produire un rapport d'activités à la fin de chaque mois à adresser au Coordonnateur du PEAG
- ✓ Participer à l'élaboration des rapports trimestriels et annuels d'activités du PEAG.

4. ÉVALUATION ANNUELLE ET CRITÈRES DE PERFORMANCE :

Pilotage du Projet et les ministères de tutelle et les critères de performance suivants seront utilisés :

- Qualité de la planification et du suivi des opérations du projet ;
- Qualité des documents soumis à la revue préalable de la Banque pour non-objection ;
- Qualité de la supervision et du suivi des missions de contrôle des travaux ;

- Production de dossiers d'acquisition et de sélection de consultants de qualité : choix adéquat de dossiers types, utilisation d'outils adaptés et en vigueur, aptitudes à prendre en compte les commentaires de l'IDA sur les dossiers ;
- Aptitudes à conseiller de façon efficace le projet : choix des directives/règlement adaptés, respect des procédures, recours à la bonne pratique et aux expériences ;
- Aptitudes à seconder le Coordinateur dans ses missions ;
- Production d'un rapport mensuel d'activités de qualité : exhaustif, détaillé et basé sur des informations probantes, respect des délais ;
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire et multiculturelle ;
- Encadrement et motivation des équipes techniques ;
- Coordination efficace avec les parties prenantes (ministères, bailleurs, ONG, entreprises privées, etc.) ;
- Esprit de collaboration et gestion des conflits.

Les résultats de l'évaluation seront partagés avec l'IDA.

5. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

Niveau d'études :

Formation universitaire de base (BAC+5) dans le domaine des sciences de l'ingénierie notamment de génie civil, ou tout diplôme équivalent ; Avoir un diplôme d'ingénieur hydraulicien serait un atout.

Expérience exigée :

Au moins 10 ans dans la gestion des contrats des travaux d'AEP.

- ✓ Au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'eau et assainissement, surtout en ce qui concerne la gestion de projets d'infrastructures ;
- ✓ Au moins 10 ans d'expérience dans l'exécution des grands projets d'infrastructure, surtout en ce qui concerne le suivi des travaux de génie civil ;
- ✓ Une expérience préalable de grands projets avec l'implication de plusieurs bailleurs de fonds.

Spécificité

- ✓ Avoir la maîtrise de la langue française ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance des problèmes techniques de la production, de transport, de stockage et de la distribution d'eau, notamment en Guinée ;
- ✓ Avoir préparé ou participé à l'élaboration des spécifications techniques et termes de référence pour l'acquisition des biens et services ou le recours aux consultants intervenant dans le domaine d'AEP ;
- ✓ Maîtrise dans au moins un des thématiques du projet eau et assainissement en Guinée, à savoir : la production et de traitement de l'eau potable ; l'eau non-facturée ; les solutions basées sur la nature ; la gestion de l'assainissement liquide ; l'eau, assainissement et hygiène dans les écoles ; la digitalisation de services publics et la transformation des sociétés publiques ;
- ✓ Compétences en planification, budgétisation, et suivi-évaluation de projets ;
- ✓ Maîtrise des outils de gestion de projet et des logiciels pertinents (MS Project, Primavera) ;
- ✓ Avoir une bonne moralité et être animé d'un esprit de travail d'équipe ;
- ✓ Avoir une bonne expérience de travail avec la Banque Mondiale ou les autres bailleurs de fonds intervenant dans le secteur de l'eau et assainissement ;
- ✓ Compétences interpersonnelles et capacité de gérer, de développer et de motiver des équipes pluridisciplinaires et multiculturelles ;
- ✓ Excellentes capacités organisationnelles, de planification et d'analyse ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance du plan de réforme du secteur de l'hydraulique urbaine et de l'assainissement et de ses enjeux, serait un atout ;
- ✓ Expérience pratique de la gestion/mise en œuvre de projets dans le contexte visé ;

- ✓ Être d'une bonne moralité et animé d'un esprit de travail en équipe ;
- ✓ Avoir des bonnes connaissances de l'outil informatique, notamment les logiciels courants (Word, Excel, Power Point, etc) et de la mise en œuvre adéquate des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- ✓ Ne pas avoir été défaillant dans le cadre de l'exécution des précédents contrats au niveau des projets financés par les partenaires de développement (fournir les références professionnelles antérieures)

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (TDRs) aux adresses e-mail ci-après : boubasadiopiegm@gmail.com et copie allarenvdiallo@gmail.com

6. METHODE DE SELECTION

Le Consultant sera sélectionné suivant la méthode de sélection de Consultants Individuels en accord avec les dispositions du Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, version février 2025.

7. DUREE DE LA MISSION

Le contrat sera d'une durée initiale d'un an, renouvelable annuellement sous-réserve de performance pour la durée du projet.

8. DOSSIER A FOURNIR

Les consultants intéressés doivent fournir toutes les informations sur leurs capacités et leurs expériences à travers : la lettre de motivation, le CV détaillé et certifié sincère par le candidat, les références pour des prestations similaires (pays, date, bailleur, projets, contact du maître d'ouvrage ou de l'agence d'exécution) ou tout autre document pouvant justifier leurs qualifications pour ladite mission et les coordonnées des anciens employeurs.

Des vérifications pourraient être faites sur les dossiers fournis.

Un entretien (ou interview) pourrait être organisé, au besoin, pour les candidats présélectionnés sur la base de l'examen et évaluation de leurs dossiers.

9. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou transmises par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le **24 février 2026 à 16 H 00 TU** et porter expressément la mention : « **Recrutement d'un Responsable des Opérations pour le Projet Eau et Assainissement en Guinée (PEAG)** ».

Unité de Gestion du Projet d'Interconnexion Electrique 225 kV Guinée-Mali

A l'attention de Monsieur Mamady KAKORO, Coordonnateur du Projet

Immeuble Kaleta 3ème étage, carrefour de la Féguifoot,

BP 1463 Conakry- République de Guinée, Tél : (+224) 622 622 085/(+224) 628 27 16 77

E-mail : mdy_kakoro@yahoo.fr et

Copies aissata.kaba@outlook.com ; bayoaraf@gmail.com, boubasadiopiegm@gmail.com et allarenvdiallo@gmail.com

Fait à Conakry, le **04 février 2026**

Le Secrétaire Général

